



DELIBERATION N° 41/2010

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil dix le trente avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Volvic sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22/04/2010

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

**Etaient présents** : MM Mohand HAMOUMOU, Jean-Pierre PEYRIN, Mme Christiane ZELUS, M. Patrick FAURE, Mme Laurence DUPONT, M. Jean-Christophe GIGAULT, Mme Denise AMBLARD, MM Henri CAYLA, Jean-Pierre MORGE, Gérard MENUZZO, Laurent THEVENOT, Mmes Annie ZOURDANI, Isabelle DOMINGUES, Christine DIEUX, Florence PLUCHART, Marie VERHILLE, MM Gilles BRUNEL, Yann LE JOLIFF, Mmes Christine PIRES BEAUNE, Colette DESJOURS, MM Eric AGBESSI, Louis Paul COLDREY.

**Etaient représentés** :

Mme Laurence CASTANIE ANZUR était représentée par Mme Annie ZOURDANI.

M. Jean-Pierre BREMOND était représentée par M. Gérard MENUZZO.

M ; Lilian TARAGNAT était représenté par M. Gilles BRUNEL.

Mme Irène LEROY était représentée par M. Patrick FAURE.

Mme Christine PIRES BEAUNE était représentée par M. Eric AGBESSI

Etait absente : Mme Véronique DE PINHO.

Mme Laurence DUPONT est désignée secrétaire de séance.

**OBJET** :  
Droit de places

Madame Annie ZOURDANI, Conseillère Municipale en charge de l'animation, propose à l'assemblée de fixer les tarifs des droits de places et d'instituer un dépôt de caution pour les cirques et les forains ainsi qu'un droit de branchement comme suit :

- Marché : gratuit
- Foire : 1€/mètre linéaire
- Brocante municipale : 1€/mètre linéaire
- Fêtes foraines : gratuité
- Cirques et spectacles : gratuité
- Commerces ambulants dans le cadre de festivité : 30€/jour
- Marchands ambulants avec camion 3.5 tonnes aménagé : 20€/jour
- Commerçants ambulants (marchands avec étalage ou véhicule de -3.5 tonnes) : 10 €/jour
- Caution cirque : 1 000€
- Caution fête foraine : 500 €
- Branchement des caravanes des forains : 4€/jour

Le Conseil Municipal, Mme Annie ZOURDANI entendue et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** les tarifs ci-dessus exposés.

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en sous-préfecture**  
**le :**  
**Publié ou notifié**  
**Le :**

**Le Maire,**  
**Mohand HAMOUMOU**

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

**Le Maire,**  
**Mohand HAMOUMOU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hamoumou', written over a horizontal line.